

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 875 prescrivant la suspension de permis de conduire.

n° 875

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 mai 1965

Numéro JO

n° 4 du 01/04/1965

Date du numéro

1 avril 1965

### TEXTE INTÉGRAL

Le permis de conduire n° 374-375, catégorie VL et PL, délivré à Djibouti le 16 septembre 1960 au sieur Farah Robleh Kahin, somali issa mamassan bah gougourah, rer aoul rer kairek, né vers 1940 à Las Dawac Loyada (C.F.S.) de Robieh Kahin et de Alimo Gouled, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 6, rue des Issas, est suspendu conformément aux dispositions de l'article 129 de l'arrêté n° 479 en date du 14 avril 1962. Sont nommées, pour compter du 1<sup>er</sup> juin 1965, stagiaires (indice 450) du corps territorial des agents des Postes et Télécommunications (branche Exploitation): M Mbhamed Ibra im Saïdi M. Ouadi Mahmoud Ibrahim, candidats déclarés admis au concours direct ouvert les 29. 30. 31 mars 1965.